

N° 77. — *ORDRE* du 31 mars 1864, transformant en lazaret et jusqu'à nouvel ordre, la batterie de l'îlot Motu-Uta.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNONS :

La batterie de l'îlot Motu-Uta sera transformée, jusqu'à nouvel ordre, en lazaret.

Le gardien de cette batterie et de l'îlot recevra les instructions de l'Ordonnateur, pour l'exécution de la quarantaine.

Le présent ordre sera mis à l'ordre de tous les services.

Papeete, le 31 mars 1864.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 78. — Par ordonnance en date du 1^{er} mars 1864, l'indigène Tau, nommé chef-mutoi du district de Mataiea, par ordonnance du 22 juin 1863, cesse ses fonctions à compter du 1^{er} mars 1864.

N° 79. — Par ordonnance en date du 1^{er} mars 1864, l'indigène Topa est nommé chef-mutoi du district de Mataiea, à compter dudit jour, en remplacement de Tau, qui a cessé ses fonctions.

N° 80. — Par ordre en date du 3 mars 1864, l'indigène Topa, nommé chef-mutoi du district de Mataiea, par ordonnance du 1^{er} mars courant, jouira d'une solde annuelle de 300 francs, à compter de la date de sa nomination.

N° 81. — Par ordre en date du 7 mars 1864, le sergent Sentenac, qui, par ordre en date du 11 décembre 1861, avait été chargé de la caserne indigène, avec un supplément de 15 francs par mois, cessera, à partir du 1^{er} mai 1864, de toucher ce supplément, la compagnie indigène n'existant plus. (Voir BULL. OFF. des Établissements, années 1860-1861, page 329.)